

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 FÉVRIER 2016

L'an deux mille seize, le vingt-cinq Février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 19 Février 2016.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 24 – REPRESENTES : 5.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes GILLET Maryline et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc, PONTAC Serge et RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. MORMANN Cédric (*pouvoir à M. MORMANN Nolann*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à M. BROUTIN Ludovic*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à M. COLIN Arnaud*), Mme GUILLAUME Marie-Hélène (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*) et Mme POYER Audrey (*pouvoir à Mme PELE LEGOUX Laurence*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme ORDRONNEAU Séverine et M. COLIN Arnaud.

OBJET :	<i>Demande de subvention au titre du produit des amendes de polices 2015.</i>
----------------	---

N° 2016 / 02 / 15

La RN 171 qui traverse Blain est un axe important entre Saint-Nazaire et Laval (12.700 véhicules/jour dont 17% de poids lourds – chiffres AURAN d'après les comptages 2012).

La Commune de Blain est soucieuse de la sécurité, notamment de celle des piétons. Dans le cadre de la liaison douce entre le Centre-ville et le port, la municipalité souhaiterait améliorer la traversée du Boulevard de la Résistance (RN171).

La Direction Interdépartementale des Routes Ouest (DIRO) a effectué à l'automne 2015 une réfection des enrobés à cet endroit. A notre demande, l'ilot central situé au niveau du passage piéton a été retiré et la largeur de la chaussée a été réduite. En effet, cet aménagement était accidentogène pour les véhicules (plusieurs accidents par an) et l'était pour les piétons.

Le projet consiste à sécuriser au maximum la traversée des piétons, sans pour autant perturber le flux important de véhicules.

La Commune de Blain opérerait pour des feux avec caméras de détection. L'objectif est double :

- Les automobilistes qui respectent la vitesse prescrite (50 km/h) ne marquent pas d'arrêt car le feu reste au vert. En revanche, ceux qui roulent à une vitesse excessive, provoque le passage du feu au rouge.*
- En présence d'un piéton, sa traversée devient possible sur simple appel (bouton poussoir).*

.../...

Coût de l'opération :

Désignation	Qté	Montant (HT)	Montant (TTC)
Ensemble de deux tricolores avec boucles virtuelles (Traficam)	1	22 708,40 €	27 250,00 €
Pose et raccordement des feux	1	1 700,00 €	2 000,00 €
Réalisation de jardinières et reprise d'enrobés (VRD)	45m ²	3 500,00 €	4 000,00 €
Plantations diverses	1	420,00 €	500,00 €
Résine de couleur pour distinguer le passage piéton (4m en amont et en aval du passage), y compris passage piéton en résine blanche	79m ²	1 975,00 €	2 375,00 €
TOTAL		30 303,40 €	36 125,00 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le budget primitif 2016 approuvé par délibération du 25 février 2016.

VU la note explicative de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet présenté dont la réalisation est prévue en 2016.

SOLLICITE le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police 2015.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour la réalisation de ces opérations et pour la signature des pièces qui s'y rapportent.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 29 Février 2016,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20160225-CM-2016-02-15a-
DE
Date de télétransmission : 03/03/2016
Date de réception préfecture : 03/03/2016